

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 30 janvier 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **30 janvier 2020 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **24 janvier 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
Absents représentés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN à M. VERGANCE MME SCHWARZ à M. DETHOU
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. GRANDBASTIEN
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO à MME DILLMANN M. HUET à M. DOSE
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT
<i>Liverdun</i>	M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER

N°13 – DB du 30/01/2020

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

**Contrat de reprise des matériaux issus de la collecte sélective (Barème F)
avec la société Paprec
Evolution des prix planchers et reprise**

Par délibération n°12 du 23 novembre 2017, le Conseil Communautaire a autorisé l'adhésion du Bassin de Pompey au groupement pour la vente des matériaux coordonné par la Métropole du Grand Nancy. Le Président a été autorisé à signer les contrats de reprises des matériaux issus de la collecte sélective et de la déchetterie.

La société Paprec s'est vu confier des papiers cartons en mélange non complexes (PCNC) de type 1.04 et 1.05.

Depuis 2019, cette filière souffre d'un déséquilibre profond, entre une offre abondante et une demande modérée, entraînant un effondrement des prix de rachat. La situation actuelle se traduit par un phénomène d'accumulation des stocks, voire de limite de stockage en passe d'être atteinte pour certains centres de tri, en raison de l'écoulement difficile des produits sur le marché.

Face à cette situation jugée durable, la société Paprec souhaite modifier les conditions tarifaires du contrat initial pour les aligner sur l'offre de la filière nationale Revipac :

- Sorte 1.04 (cartons issus des collectes sélectives) :

A compter du 1er octobre 2019 : le prix plancher de reprise est porté à 0 € par tonne (initialement à 60 € la tonne) et le prix de reprise à la tonne est le prix théorique ;

A compter du 1er janvier 2020 : le prix plancher est maintenu à 0 € par tonne et le prix de reprise à la tonne sera le prix Revipac base septembre 2019 révisé selon l'indice COPACEL.

- Sorte 1.05 (cartons issus des déchetteries) :

A partir du 1er octobre 2019 : le prix plancher de reprise du 1.05 est porté à 0 € par tonne (initialement à 75 € la tonne) et le prix de reprise à la tonne est le prix théorique ;

A compter du 1er janvier 2020 : le prix plancher est maintenu à 0 € par tonne et le prix de reprise à la tonne sera le prix Revipac base septembre 2019 révisé selon l'indice COPACEL.

Ainsi, il est proposé de :

- signer l'avenant n°1 au contrat pour la reprise des PCNC de la sorte 1.04, rétroactif au 1^{er} octobre 2019.
- signer l'avenant n°1 au contrat pour la reprise des PCNC de la sorte 1.05, rétroactif au 1^{er} octobre 2019.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Environnement et Cadre de Vie du 6 janvier 2020,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de reprise des matériaux de sorte 1.04, ses annexes, et ses éventuels avenants liés aux prix de reprise et plancher avec la société Paprec.

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de reprise des matériaux de sorte 1.05, ses annexes, et ses éventuels avenants liés aux prix de reprise et plancher avec la société Paprec.

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20200130-13-DE
Date de télétransmission : 12/02/2020
Date de réception préfecture : 12/02/2020

INSCRIT les recettes correspondantes au budget principal 2020 et suivants, sur la ligne 812-7078 (vente de marchandises).

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC